

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

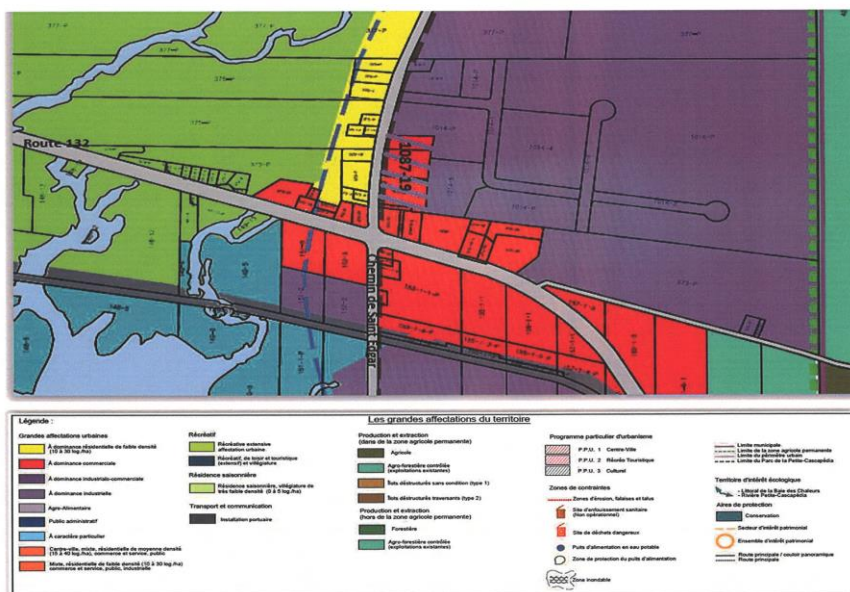
Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2019, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 1087-19 modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 4 février 2019, à 16 h, à la salle du Conseil** de l'hôtel de ville située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond. Au cours de cette assemblée publique le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Résumé du projet:

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif au Plan d'urbanisme afin de modifier une grande affectation urbaine à dominance commerciale. La carte des grandes affectations du sol et densités d'occupation, qui fait partie intégrante du Plan d'urbanisme, sera modifiée comme suit : remplacement d'une partie de terrain bornant le chemin de Saint-Edgar faisant partie de l'affectation à dominance commerciale par l'affectation à dominance industrielle (lots 5 320 498, 5 320 499 et 5 320 521). Cette modification est illustrée ici-bas (**partie rouge : 1087-19**).



Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 14^e jour de janvier 2019

Céline LeBlanc, greffière